

**BADMINTON  
ESSONNE**

# Règlement du Championnat Départemental Jeune

Version 1

Saison

**2018-2019**

## Article 1 – Dates



Le Championnat Départemental Jeune est prévu le weekend du 22 et 23 juin 2019 à Quincy sous Sénart.

## Article 2 – Candidature à l'accueil

Dès la réception du calendrier départemental, les candidatures pour l'accueil de cette compétition doivent être envoyées, auprès de Lise Deneuve [lise.deneuve@badmintonessonne.org](mailto:lise.deneuve@badmintonessonne.org).







## Article 3 – Conditions de participation

Pour inscrire des Jeunes sur ce Championnat Départemental, un club doit :

-  Etre affilié à la FFBaD
-  Avoir réglé les éventuelles amendes de la saison précédente

## Article 4 – Catégories d'âge

Le Championnat Départemental Jeune est une compétition officielle ouverte aux joueurs et joueuses des 6 catégories suivantes :

-  Minibad, seront inscrits dans le tableau Poussin(e)s (nés en 2011 et après).
-  Poussins nés en 2009 et 2010
-  Benjamins nés en 2007 et 2008
-  Minimes nés en 2005 et 2006
-  Cadets nés en 2003 et 2004
-  Juniors nés en 2001 et 2002

Tous ces joueurs doivent être licenciés en Essonne

Un jeune est automatiquement inscrit dans sa catégorie d'âge.

Le surclassement en catégorie d'âge supérieure sera autorisé, à condition qu'il soit précisé sur le formulaire d'inscription.

Attention, le surclassement dans un tableau entraîne obligatoirement le surclassement dans le deuxième tableau.

## Article 5 – Les tableaux

-  Les tableaux autorisés sont le Simple Homme, le Simple Dame, le Double Homme, le Double Dame et le Double Mixte.

# BADMINTON


## ESSONNE


### Le samedi se joueront les :


- SH et SD benjamin
- SH et SD minime
- SH et SD cadet
- SH et SD junior
- DH et DD poussin


### Le Dimanche se joueront les :

- SH, SD et DM poussin
- DH, DD et DM benjamin
- DH, DD et DM minime
- DH, DD et DM cadet
- DH, DD et DM junior


 Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poule suivie d'une phase en élimination directe


 Deux tableaux maximums sont autorisés par joueur.


 Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

 Un seul tableau par catégorie d'âge et par discipline sera ouvert, ce qui signifie que tous les niveaux de jeu seront mélangés (pas de différence de niveau comme sur les TEJ).

## Article 6 – Inscriptions

 Les inscriptions des joueurs dans toutes les catégories et dans tous les tableaux doivent parvenir au plus tard **le 5 Juin 2019** par courrier au siège du comité départemental de Badminton de l'Essonne (maison des comités sportifs – boulevard Charles de Gaulle – 91540 Mennecey) ou par courriel à [lise.deneuille@badmintonessonne.org](mailto:lise.deneuille@badmintonessonne.org).

 La prise en compte des inscriptions se fera en mode élite pour remplir les tableaux (c'est-à-dire que le critère de sélection sera le CPPH en date du 6 juin 2019). Une confirmation d'inscription et une liste d'attente seront communiquées aux clubs au plus tard le 7 juin 2019).








 Si le nombre d'inscription minimum pour un tableau n'est pas atteint (3), celui-ci ne sera pas joué.

 Les inscriptions avec X sont autorisées.




## Article 7 – Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 5 euros par joueur (quelque soit le nombre de tableaux joués).



### Article 8 – Volants


-  Le comité départemental fournit les volants en plastique pour les joueurs NC et classés P11 et/ou P12 dans les 3 disciplines (simple, double et mixte).
-  Le comité départemental fournit les volants en plumes à un joueur NC et classé P11 et/ou P12 (dans les 3 disciplines) lorsque ce dernier joue contre un joueur classé au minimum P10 (dans l'une des trois disciplines).
-  Le comité départemental fournit les volants en plumes pour les joueurs classés au minimum P10 (dans l'une des 3 disciplines), à partir des ½ finales.
-  Les joueurs classés au minimum P10, fourniront donc leurs propres volants plumes jusqu'aux ¼ de finales inclus.
-  Deux joueurs NC ou classés P11 et/ou P12 (dans les 3 disciplines) pourront jouer avec un volant en plume, si et seulement si les deux joueurs sont d'accord. Dans ce cas, les volants en plumes seront fournis par les joueurs.
-  La répartition des volants sur les matchs de poule devra être équitable entre les deux joueurs.
-  Des boîtes de volants plume du Comité Départemental pourront être achetées directement à la table de marque le jour de la compétition.

### Article 9 – Horaires



-  Les rencontres se dérouleront le samedi de 08h30 à 22h00 et le dimanche de 8h30 à 19h00.
-  Si un joueur a cours le samedi matin, il devra le préciser sur le formulaire d'inscription. Ainsi le Comité, dans la mesure du possible, convoquera ce jeune à partir de samedi midi, dans le cas contraire il ne sera pas retenu.
-  Les matchs pourront, suivant les circonstances, être lancés une heure avant l'heure de début initialement établie.

### Article 10 – Forfait et justification

-  Les joueurs inscrits sur une compétition sont dans l'obligation de participer du début jusqu'à la fin, ceci dans le but de ne pas perturber le bon déroulement de la compétition mais aussi par respect pour les adversaires.
-  Un forfait sera jugé volontaire si dans la semaine suivant la compétition, aucune justification par **certificat médical ou document officiel d'une administration** n'est reçue au siège de la ligue Ile de France et du Comité Départemental dans un délai de 5 jours (vendredi suivant la compétition, cachet de la poste faisant foi).

-  Une justification pour une invitation, un repas familial, un horaire matinal... ne sera pas recevable.








### Article 11 – Sanctions

-  Pour tout forfait non justifié, **les clubs** seront redevables de la somme de **30 euros** auprès du Comité Départemental de Badminton. Le joueur concerné par cette amende aura l'interdiction de s'inscrire sur les compétitions départementales tant que la somme ne sera pas réglée auprès du comité départemental. Cette décision est reconductible d'une saison à l'autre.
-  Pour tout forfait non justifié, le joueur sera suspendu pendant 2 mois par la ligue Ile de France de Badminton, il ne pourra ainsi participer à aucune compétition sur le territoire national.

### Article 12 - Homologation des résultats des matchs



Tous les résultats seront remontés dans poona pour alimenter la moyenne des joueurs.

### Article 13 – Déroulement du tournoi






-  Les matches de Simple seront, dans la mesure du possible, arbitrés par des jeunes jusqu'aux finales.
-  Les matchs de Double et de Mixte seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur peut faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera un arbitre (ou faisant office).
-  Tout au long de la compétition, les joueurs seront également amenés à jouer le rôle de scoreur sur les terrains.
-  Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes
-  Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel de leur nom et le début de leur match (Test du volant inclus dans ce délai et effectué en début d'échauffement). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra se voir déclaré « Forfait ».
-  Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite s'absenter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre
-  Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec une tenue de badminton conforme au règlement. Il doit se présenter avec tous les accessoires nécessaires à son match.

## Article 14 – Club recevant la compétition

Le club recevant la compétition devra :

-  La tenue d'une buvette appropriée à une compétition jeune (les recettes seront entièrement acquises au club)
-  Avoir au minimum deux bénévoles présents tout au long de la journée.

Le club recevant la compétition aura à sa charge :

-  L'installation de la salle avec les terrains de badminton numérotés
-  La présence d'une sono et micro
-  Rallonge
-  Une plaquette avec stylo sur chaque terrain pour que les joueurs saisissent leurs résultats à la fin des matches.
-  Une trousse de secours

## Article 15 – Points règlementaires

La compétition se déroulera suivant le Règlement Général des Compétitions, les Règles Officielles de Badminton de la FFBaD, des respects des Codes de conduite des Joueurs et des Officiels et du présent Règlement.